

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01511

Numéro SIREN : 829 581 586

Nom ou dénomination : SEQONE

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2019 sous le numéro de dépôt 13057

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

MAITRE ERIC THIEULIN ASERA

619 rue Favre de Saint Castor
CS 87395
34184 MONTPELLIER CEDEX 4

V/REF :

N/REF : 2017 B 1511 / 2019-B-13057

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 22/07/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Extrait de procès-verbal d'assemblée en date du 26/05/2019

Concernant la société

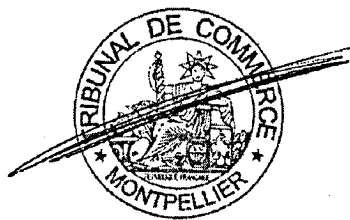
SEQONE
Société par actions simplifiée
22 rue Durand
34000 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-13057 le 22/07/2019

R.C.S. MONTPELLIER 829 581 586 (2017 B 1511)

Fait à MONTPELLIER le 22/07/2019,

LE GREFFIER



SEQONE
Société par actions simplifiée au capital de 35 246 euros
Siège social : 22 Rue Durand – 34000 MONTPELLIER
829 581 586 RCS MONTPELLIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à (223 534) euros de la manière suivante :

- Perte de l'exercice :	-223 534,00 euros
- Montant du Report à nouveau antérieur :	-117 870,00 euros
> Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à (341 404) euros	-223 534,00 euros

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 juin 2019

Cette résolution est adoptée, 35.246: voix ayant voté pour, voix ayant voté contre et voix s'étant abstenues.

Certifié conforme
Le Président
Nicolas PHILIPPE





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
PME innovantes, cocher la case ci-contre			<input checked="" type="checkbox"/>		
option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS SEQONE		80 Avenue Augustin Fliche C/IRMB Hôpital St Eloi 34090 MONTPELLIER	
SIRET	8 2 9 5 8 1 5 8 6 0 0 0 1 5	Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante: _____

Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE

Activités exercées: Recherches en biotechnologie

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	321 474
	Bénéfice imposable à 15%			

Plus-values

PV à long terme imposables à 15%: _____

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%: _____

PV à long terme imposables à 19%: _____

Autres PV imposables à 19%: _____

PV à long terme imposables à 0%: _____

PV exonérées (art. 238 quindecies): _____

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Entreprises nouvelles, art 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Massifs urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies

Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A

Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) _____

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % _____

Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt _____

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. _____

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Revenues nettes soumises à la contribution 2,50% _____

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-1-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom	
NIF	

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom	
NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

l'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON

Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Ces notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ATÉA EXPERTISE COMPTABLE 5 Impasse Mac GAFFEY immeuble LE MINOS 1 4070 MONTPELLIER Tél: 04 67 07 32 06			
GA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: _____ Lieu: MONTPELLIER
			Qualité et nom du signataire: Président
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné _____			Signature: PHILIPPE NICOLAS

Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »)

certifié conforme

Désignation de l'entreprise SAS SEQONE Néant *

Adresse de l'entreprise 80 Avenue Augustin Fliche 34090 MONTPELLIER

Numéro SIRET *

8	2	9	5	8	1	5	8	6	0	0	0	1	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1	2
---	---

 Durée de l'exercice précédent *

9

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016	229 392	283 850
	Immobilisations corporelles *	028	030	6 861	1 379
	Immobilisations financières * (1)	040	042	5 000	
	Total I (5)	044	048	241 253	285 229
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés*	068	070	38 993	3 936
	Autres * (3)	072	074	162 220	109 820
	Valeurs mobilières de placement	080	082	15 000	
	Disponibilités	084	086	100 055	108 200
	Charges constatées d'avance *	092	094	45	
	Total II	096	098	316 314	221 956
	Total général (I+II)	110	112	557 567	507 185

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				1	2	
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		182 951	182 951	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>131</td></tr></table>)	131	132			
	131					
	Report à nouveau	134		(117 870)		
	Résultat de l'exercice	136		(223 534)	(117 870)	
	Provisions réglementées	140				
		Total I	142		(158 453)	65 081
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		607 134	366 475	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		18 263	7 110	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>169</td></tr></table> 19 923)	169	172		61 268	68 520
	169					
	Produits constatés d'avance	174		29 354		
	Total III	176		716 020	442 104	
	Total général (I + II + III)	180		557 567	507 185	

RENVUJS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	232 486
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	23 728
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

	2010	2011	2012	2013	2014
Ventes de marchandises *	209	210	214	218	222
Production vendue	215	214	218	222	224
Production stockée *	217	218	91 512		
Production immobilisée *					
Subventions d'exploitation reçues			159 225		
Autres produits			4		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	250 741		
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234				
Variation de stock (marchandises) *	236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *	240				
Autres charges externes * :	242		133 019		
- dont crédit bail :					
- mobilier	243		3 778		
- professionnel					
Impôts, taxes et versements assimilés (CFE et CVAE)	244		292 437		
Rémunérations du personnel *	250		55 134		
Charges sociales (cf. annexe 380)	252		67 704		
Dotations aux provisions	254				
Dotations aux provisions	256				
dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		84		
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)		264	552 156		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(301 416)		
Produits financiers	(III)	280	23		
Produits exceptionnels	(IV)	290	2 000		
Charges financières	(V)	294	12 977		
Charges exceptionnelles	(VI)	300			
Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306	(88 836)		
2 - BÉNÉFICE OU PÉRIE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	(223 534)		
B - RESULTAT FISCAL		312	314		
Report de la perte comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		316			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		318			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		322			
Provisions non déductibles *		324			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2013 not)		330			
Divers * dont intérêts excédentaires des cessions de valeurs		247			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail (Part de loyers dispensés de l'imposition)		249			
Immobilier et de lève-droit		251			
Charges affranchies à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal affranchi à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Produits affranchis à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
Zones de revitalisation de zones de revitalisation		138			
Zones de revitalisation de zones de revitalisation		127			
Zones de revitalisation de zones de revitalisation		990			
Zones de revitalisation de zones de revitalisation		991			
Zones de revitalisation de zones de revitalisation		992			
Zones de revitalisation de zones de revitalisation		997			
Zones de revitalisation de zones de revitalisation		342			
Zones de revitalisation de zones de revitalisation		350			
Zones de revitalisation de zones de revitalisation		354			
Zones de revitalisation de zones de revitalisation		356			
Zones de revitalisation de zones de revitalisation		360			
Zones de revitalisation de zones de revitalisation		370			
Zones de revitalisation de zones de revitalisation		372			
Zones de revitalisation de zones de revitalisation		374			

Produits et charges divers

Produits financiers	280			
Produits exceptionnels	290			
Charges financières	294			
Charges exceptionnelles	300			
Impôts sur les bénéfices *	306			

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Produits financiers	280			
Produits exceptionnels	290			
Charges financières	294			
Charges exceptionnelles	300			
Impôts sur les bénéfices *	306			

DÉDUCTIONS

Entreprise	986			
Reprise d'impôt	987			
Entreprise	988			
Entreprise	989			
ZFA	345			
ZFA	344			
ZFA	685			

DÉFICITS

Déficit de l'exercice reporté en arrière :	352			
Déficits antérieurs reportables :	356			
TOTAL		370		
TOTAL		372		
TOTAL		374		

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SEQONE

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	158	164
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984	158	164
Déficits de l'exercice	860	321	474
Total des déficits restant à reporter	870	479	638

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	22 522
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	18 388
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SEQONE		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.